

06.03.2006 - 11:00 Uhr

ASTAG: Particules fines - la branche des transports routiers veut investir dans la protection de l'environnement et de la santé

Berne (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG a soumis au Conseil fédéral une proposition concrète pour réduire les particules fines. Selon cette proposition, la Confédération reporte jusqu'en 2011 l'augmentation généralisée de la RPLP prévue pour le 1er janvier 2008. Le Conseil fédéral envisagerait en lieu et place (conformément à l'article sur la protection des Alpes et l'accord sur les transports terrestres) l'introduction d'une taxe sur le transit alpin (TTA) frappant le trafic en transit dans notre pays d'une frontière à l'autre. La proposition principale de l'ASTAG consiste dans l'acceptation des entreprises du transport routier d'investir dans la technique la plus récente: d'ici à 2011, les investissements correspondants oscilleraient entre 600 millions et un milliard de francs. Pour assurer ces efforts financiers énormes, la Confédération garantirait en contrepartie une fiscalité stable. Avec le remplacement du parc à véhicules par des véhicules les plus modernes et l'équipement subséquent avec des filtres à particules, la Suisse jouerait incontestablement un rôle d'avant-garde dans le contexte européen.

Dans le cadre d'un plan d'action contre les particules fines, le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a annoncé qu'il va examiner un système d'incitation pour les poids lourds compatibles avec l'environnement (EURO 4 et 5), respectivement pour ceux qui sont dotés subséquentment de filtres à particules. Les camions à faibles émissions polluantes devraient donc pouvoir profiter des tarifs RPLP réduits.

La branche des transports routiers prête main à une solution compatible avec l'environnement

L'Association suisse des transports routiers ASTAG a soumis aujourd'hui au Conseil fédéral une proposition concrète pour continuer à atténuer la problématique des particules fines en provenance des transports routiers. Selon cette proposition, le Conseil fédéral renonce à l'augmentation généralisée de la RPLP prévue pour le 1er janvier. En lieu et place, le Conseil fédéral envisage (conformément à l'article sur la protection des Alpes et l'Accord sur les transports terrestres) l'introduction d'une taxe sur le transit alpin (TTA) frappant dans notre pays le trafic en transit d'une frontière à l'autre. Les recettes en provenance de la TTA de l'ordre de grandeur de 45 millions de francs alimenteraient le fonds d'infrastructures pour les projets dans les régions de montagne et les régions périphériques.

L'augmentation de la RPLP prévue pour 2008 serait reportée à 2011. À cette date seraient exonérés de l'augmentation les véhicules de la catégorie EURO 4 et EURO 5 ainsi que les véhicules qui ont été dotés ou dotés subséquentment, sur une base facultative, de filtres particules (ou de systèmes techniques analogues). La branche des transports routiers disposerait de la sorte dès maintenant de suffisamment de temps pour réagir au renforcement prochain des prescriptions.

Pour les véhicules dotés subséquentment de filtres à particules et pour les véhicules EURO 4 et 5, le Conseil fédéral renoncerait d'ici à l'ouverture du chemin de fer de plaine au Gothard (probablement en

2018) à d'autres augmentations de la RPLP si les péages routiers se situent en Suisse au-dessus de la moyenne européenne.

Volume des investissements dans l'environnement atteignant jusqu'à 1 milliard d'ici à 2011

L'ASTAG est certaine qu'avec ce système d'incitation positif une grande partie des près de 50'000 poids lourds immatriculés seront d'ici à 2011 encore plus compatibles avec l'environnement. Le délai de transition permettrait à la branche des transports routiers de renouveler d'ici là constamment ses flottes de véhicules et d'investir au total entre 600 millions et un milliard de francs. En adoptant, sur une base facultative, les véhicules les plus récents, respectivement en dotant les camions en partie subséquentement de filtres à particules, la Suisse jouerait incontestablement un rôle d'avant-garde sur le plan européen.

Contact:

Association suisse des transports routiers ASTAG

Michael Gehrken

Weissenbühlweg 3

3007 Berne

Tél.: +41/31/370'85'24

Mobile: +41/79/613'75'64

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100505465> abgerufen werden.